

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Dès notre arrivée à Hong-Kong, le 12 mars dernier, nous demandions asile à la Mission-sœur du Sikkim où Mgr Gianora nous acceptait comme des confrères. Le Gouvernement des Indes nous fit attendre quatre longs mois pour nous signifier qu'il ne pouvait accorder son visa à des personnes dont la nécessité de la venue aux Indes n'était pas établie... Nous en étions, à la fin juillet, au même point qu'à la mi-mars, avec la différence d'un séjour ruineux à Hong-Kong.

Nous nous adressons alors, par l'intermédiaire du Secrétaire de l'Internonciature, au Gouvernement de Formose. A vrai dire, nous n'avions pas grand espoir d'aboutir, en raison de notre qualité de citoyens suisses. Notre pays, en effet, n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Gouvernement nationaliste de Formose et a reconnu le Gouvernement communiste de Pékin. C'est pourquoi nous confions notre Mission et les démarches entreprises à notre martyr, le cher P. Tornay. La réponse ne se fait pas attendre : le 11 août, jour anniversaire de sa mort glorieuse, nous recevons les visas qui nous ouvrent les portes de Formose.

Taipei, le 4 septembre 1952.

Cyrille Lattion, C. R.

Jeudi dernier, en ouvrant votre revue, je fus très surprise de lire qu'on introduisait déjà la cause de béatification du P. Tornay. « En voilà un qui est bien pressé d'être béatifié », me dis-je en moi-même. Ayant lu qu'on pouvait invoquer le Serviteur de Dieu, je lui dis, non sans quelque ironie : « Eh ! Père Tornay, je serais bien curieuse de savoir si un Valaisan a son mot à dire en paradis et s'il y jouit de quelque crédit. Depuis huit jours je suis sans servante et à cette époque il est difficile d'en trouver. Nous sommes aujourd'hui jeudi. Je vous donne jusqu'à samedi soir pour m'en trouver une. Si samedi j'ai une employée, je vous promets un abonnement d'une année à la revue *Grand-St-Bernard-Thibet* en faveur d'une de mes sœurs. » Le lendemain, soit vendredi soir, à mon grand étonnement, sans avoir fait de démarches, j'avais une servante !

29 avril 1953.

Mme M.-V., S.

Pendant la seconde quinzaine d'avril dernier, je fis une chute et me fracturais une côte. Le médecin consulté me prescrivit un repos complet de vingt jours et le port d'une ceinture. Comme en cette période de l'année le travail de la campagne était pressant, l'idée me vint de demander ma guérison à Dieu par l'intercession du P. Tornay. Je commençai donc une neuvaine en son honneur, et, passant outre aux ordres du médecin, je continuai de travailler pour autant que la douleur me le permettait. Or, avant la fin de la neuvaine, toute douleur disparut et lorsque je me présentai à nouveau chez le médecin, ce dernier constatait, avec grand étonnement, la guérison complète de ma fracture.

14 mai 1953.

M. E. B., V.-L.